

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MAI 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 24 mai 2016, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

**Présents** : M<sup>me</sup> BOUILLON – M. CORRE – M. MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoint) – M. POTIGNAT – M<sup>me</sup> SABATIER – M. QUAIRE (conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M<sup>me</sup> FINAT – M<sup>me</sup> JAYAT – M. BACOT – Mr BLANCHET – M<sup>me</sup> GUILLET – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT – M. JOURDAIN – M<sup>me</sup> HORIOT – M<sup>me</sup> BRADEL (Conseillers municipaux).

**Absents représentés** : M<sup>me</sup> GAILLE, MM. CROUZIER, MAIRAL et CHAPELLE

*Melle ARNOUX a été élue secrétaire de séance.*

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** du compte rendu du 26 avril 2016 par les membres présents.

**Centre-Bourg** : interventions de Mesdames VENTURINI-LENOIR et AUCLAIR du Conseil Départemental, de Madame EUGENE de la Chambre des Métiers et de Monsieur Richard BRUYAT de la CCI.

## **I/ DELIBERATIONS :**

### **1/ CENTRE-BOURG : EPF**

Après que Monsieur le Maire ait rappelé le projet de Centre-bourg, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne (EPF) à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées situées au lieu-dit Les Guinards, en zone AU1 et section AO n°291, 292, 672, 683, 684, 685, 686 et 687. Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal décide de s'engager également :

- à assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance ;
- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :

\* si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune,

\* si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.

- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la Commune, et notamment au remboursement :

\* de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement :

- en douze annuités au taux de 1 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Etablissement selon la convention ;

\* de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

## 2/ AMENAGEMENT DE PARKINGS : consultations

Dans le cadre des aménagements des parkings de la Salle des Fêtes et du Multisports, 2 consultations ont été lancées et ont données les résultats suivants :

### - Parking de la Salle des Fêtes :

N° du registre	Noms des Candidats	en H.T.	en T.T.C.
1	GDC	108 860,50€	130 632,60€
2	EIFFAGE	81 022,50€	97 227,00€
3	SEMONSAT	92 859,00€	111 430,80€

### - Parking du Multisports :

N° du registre	Noms des Candidats	en H.T.	en T.T.C.
1	GDC	60 650,00€	72 780,00€
2	EIFFAGE	47 893,50€	57 472,20€
3	SEMONSAT	62 713,00€	75 255,60€

Après étude et avis de la commission d'appel d'offres du 04 mai 2016, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir les offres de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST** qui, selon les critères de pondération, est la mieux placée ; **et autorise** le Maire à signer les documents correspondants.

## 3/ URBANISME : vente de terrain communal

Suite à une offre d'acquisition de Monsieur Claude RICHARD de la parcelle communale cadastrée AE n°550 sise au lieudit LA SAIGNE et d'une superficie de 1 455m<sup>2</sup> ; et considérant l'estimation de sa valeur vénale par le Service du Domaine de la DGFP, le Maire propose la cession de celle-ci au prix de 1 250€. Accord unanime des membres présents.

## 4/ BUDGET : décision modificative de crédits

Suite à la nécessité de remplacer une tondeuse auto-tractée devenue irréparable, il est nécessaire de modifier le budget comme suit : transfert d'une somme de 6 990€ de l'opération 113 (VRNS) à l'opération n°108 (Atelier) de l'article 21571 (Matériel roulant). Accord unanime des membres présents.

## 5/ ALSH : tarif journalier périscolaire et PEDT

- tarif journalier périscolaire : le Maire propose de revaloriser le tarif journalier périscolaire (accueil avant et après la classe) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, et de le fixer à 1,90€ par jour et par enfant.

- nouveau PEDT : la commune de Creuzier-le-Vieux a souhaité mettre en œuvre dès la rentrée 2013 la réforme des rythmes scolaires en l'intégrant à sa politique enfance jeunesse. Après trois années de fonctionnement et un bilan qui a permis l'analyse des forces et des faiblesses, elle est en capacité de proposer un nouveau projet éducatif territorial permettant une continuité éducative des différents temps de l'enfant, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience des trois années précédentes.

Son accueil de loisirs (existant depuis 1988) s'intègre au projet éducatif de territoire. Il a pour objet d'organiser des activités sociales, éducatives, et de loisirs favorisant l'épanouissement de la personnalité de l'enfant dans une démarche complémentaire avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes âgés de 3 ans à 16 ans révolus et il fonctionne sur tous les temps périscolaires et extrascolaires.

L'accueil de loisirs assurera une continuité éducative sur les accueils périscolaires (les soirs après les « TAP »).

Objectifs éducatifs fondamentaux pour ce temps « TAP » :

- Permettre la continuité et la mise en cohérence du parcours éducatif des enfants
- Créer les conditions d'épanouissement et de « bien-être » pour chaque enfant
- Améliorer les conditions du « vivre ensemble »
- Permettre aux enfants de s'approprier leur temps libre
- Enrichir et diversifier les différents types d'apprentissages (formels, informels)

Effets attendus :

- développer l'autonomie des enfants
- développer la confiance en soi des enfants
- favoriser l'apprentissage des différences, l'écoute, le respect
- favoriser le développement émotionnel, social et cognitif de l'enfant
- permettre à l'enfant d'exercer sa créativité et de laisser libre cours à son imagination
- développer les apprentissages auto gérés (apprentissage libres)

Organisation et activités concernant les enfants du primaire 6/11 ans :

Sur quatre séances par semaine de « TAP » de 15h30 à 16h30, trois se dérouleront en activités « temps libre » dans l'enceinte de l'école.

Les lundis, jeudis et vendredis, **ce temps « libre » n'est pas vide de sens, il est un temps d'ouverture, d'échanges, de rencontres**, c'est l'enfant qui sollicite l'adulte.

**Ce temps libre se définit pour l'enfant comme la possibilité de « ne rien faire », un temps sans obligation horaire où l'on s'adonne à la rêverie ou au jeu. Ce temps est indispensable pour créer, inventer, « vivre sa vie d'enfant ».**

Concrètement chaque enfant pourra participer à une activité moins structurée qu'il mettra en place seul ou avec ses « copains » ou avec l'accompagnement d'un animateur :

\* jeux sportifs

\* jeux traditionnels (marelle, osselets, corde à sauter, cerceaux, élastiques, yoyo...)

\* chants

\* livres

.....beaucoup d'autres choses mais elles seront choisies par les enfants

Les mardis seront structurés dans l'organisation des « TAP ».

## **6/ LOTISSEMENT CAP SUD : demande de passage en domaine public**

Vu les demandes par courrier des riverains du Lotissement Cap Sud de son classement dans le domaine public de la voirie et des espaces verts, le Maire propose l'ouverture d'une enquête publique dudit lotissement appartenant actuellement à Monsieur Jean-Pierre VITTER (domicilié à Ajaccio), d'une longueur de voirie de 150 mètres ; et que les frais d'actes (dossier et rapport d'enquête publique) soient partagés également entre les demandeurs et la Commune. Accord unanime des membres présents.

## **7/ PLAN LOCAL DE L'HABITAT : ravalement de façade**

Dans le cadre du PLH de VVA adopté par notre commune en juillet 2010, des aides financières sont versées aux propriétaires privés selon des critères d'éligibilité précis. Après étude du dossier de travaux de ravalement de façade envisagés par Madame Yvette COURTINAT au 64, rue de Laudemarière, une

aide lui sera versée de 443,16€ selon le calcul suivant : 20% des dépenses subventionnables plafonnées à 4 431,60€HT soit 886,32€ répartie proportionnellement entre VVA et la Commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **8/ MENUISERIES ECOLE MATERNELLE : consultation**

Dans le cadre du remplacement des menuiseries de l'école maternelle, une consultation a été lancée mais seule une entreprise a répondu :

<b>N° du registre</b>	<b>Noms des Candidats</b>	<b>en H.T.</b>	<b>en T.T.C.</b>
<b>1</b>	<b>COULON</b>	<b>81 227,26€</b>	<b>97 472,71€</b>

Après étude et avis de la commission d'appel d'offres du 30 mai 2016, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise **COULON** qui correspond au budget prévisionnel ; **et autorise** le Maire à signer les documents correspondants.

## **9/ REPOS DOMINICAL : demande de dérogation**

La SAS FRANCE BOISSONS a formulé une demande de dérogation au repos dominical des salariés, en vue de l'emploi, les dimanches 03 et 10 juillet 2016, de personnel volontaire de l'établissement qu'elle exploite ZI Vichy-Rhue, rue du Commandant Aubrey, pour pouvoir fournir à ses clients une prestation de livraison et de maintenance suffisante, dans le cadre des événements sportifs devant se tenir à l'occasion de l'EURO 2016 et de la finale de la coupe d'Europe de rugby. Accord unanime du Conseil Municipal.

## **10/ JURY D'ASSISES**

Comme chaque année, 9 personnes (+ 1) doivent être désignées pour participer, en cas de besoin, au jury d'assises pour l'année 2017. Sur la base de la liste électorale générale, les personnes tirées au sort sont les suivantes :

<b>Numéro de la Liste électorale</b>	<b>NOM / Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
1679	LOBJOIS ép. MARI Nathalie Marie	3 rue des Cornillons	14/04/1967 à ERMONT
2504	TISSIER Christine Marie Agnès	7 rue de Champcourt	02/02/1970 à CUSSET
1072	FLAYAC Maurice Jean Pierre Claude	10 rue des Bravets	04/04/1943 à SAINT-ETIENNE
0039	ANGLADE Clotilde Marie	37 rue des Bordes	11/08/1988 à VICHY
1388	HADMARD ép. BOURDEAUX Alice	3 impasse Tabou	21/01/1939 à LE MAYET DE MONTAGNE
0140	BARRET Geoffrey Florian	8 rue des Roussilles	13/11/1990 à CLERMONT-FERRAND
2037	PEJOUX Daniel	15 rue des Dauriers	13/12/1950 à CUSSET
1898	MONTARLOT Yves	7 rue de Pignier Prolongé	14/10/1968 à AVALLON
0641	COLTRIOLI Jean-Pierre	28B rue de la Corre	08/11/1956 à VICHY
0471	CAMMINADA Joseph Robert	3 rue des Fleurs	27/12/1935 à VICHY

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES : /**

Séance levée à 22h00